Pré-inscription recensement et pré-inscription en structure d'accueil pour jeunes enfants l







Lieu d'inscription et horaires :

Rendez-vous en ligne sur www.mairie-frejus.accueil-famille.fr
Direction de l'Enfance et de l'Éducation
Le Florus Bât. C - Place Mangin - Tél.: 04 94 17 66 89
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h
le vendredi de 8h30 à 12h15

De quoi s'agit-il? Pour répondre aux besoins de garde du ieune enfant, il existe à Fréius 17 établissements dédiés. Pour obtenir une place dans l'un des établissements municipaux ou partenaires, les parents doivent se faire connaître à la Direction de l'Enfance et de l'Éducation (D.E.E.).



Où/et comment faire la demande?

- 1ère étape : **Recensement**, en vue d'une future inscription en structure d'accueil de la Petite Enfance.
- 2^e étape : **pré-inscription** après la naissance de l'enfant, pour confirmer la demande de placement.

CES DEUX ÉTAPES peuvent s'effectuer:

En ligne sur le site internet de la Ville, rubrique Portail Usager, ou à l'accueil de la D.E.E. sur **rendez-vous**

Attention: les deux étapes sont nécessaires, le recensement ou la préinscription ne vaut pas admission, vous serez contactés à l'issue de la commission de placements.



Qui doit faire la demande?

La mère et / ou le père ou tout représentant légal qui exerce

l'autorité parentale.



Quelles pièces fournir?

• Pour le recensement : 1 iustificatif de domicile*.

*Le JUSTIFICATIE DE DOMICII E doit dater de moins de 3 mois : facture d'eau, d'électricité, de téléphone fixe ou box, attestation d'assurance Responsabilité Civile ou Habitation. Les factures de téléphone mobile ne sont pas acceptées.

- Pour une préinscription (enfant né) :
 - Livret de famille ou acte de naissance.
 - Justificatif de domicile*.
 - Les parents hébergés chez un tiers doivent fournir: 1 justificatif de domicile de l'hébergeant et les justificatifs demandés (documents téléchargeables sur le Portail Famille: mairie-frejus.acceuil-famille.fr).



Délais?

Attention vous devez anticiper au maximum votre besoin de garde en effectuant le recensement à compter

du 5^{ème} mois de arossesse.

Une commission pour l'attribution des places se réunit une fois par an, en mai. Les familles sont informées des placements par courrier courant iuin.



Coût?

Si vous obtenez une place, la fréquentation sera payante et calculée selon les ressources des familles. Une adhésion de 50 €/an par enfant sera demandée par la structure d'accueil.



Informations complémentaires

- Votre démarche en ligne : Site internet de la ville de Fréjus, rubrique Portail Usager
- Prendre un rendez-vous : Portail Famille Fréjus.

Pour plus de renseignements concernant les différentes modalités d'accueil :

Relais Petite Enfance (R.P.E.): 04 94 53 45 59





Hôtel de Ville



Direction de l'Enfance et de l'Éducation